



FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

 02 / AVIS AUX FONSOIS(ES)

 03 / ÉDITO


 04 / INFOS & ANNONCES

 07 / VIE ÉCONOMIQUE

 08 / ENVIRONNEMENT

 10 / ACTUALITÉS

 12 / ASSOS, SPORT, CULTURE

 16 / EN BREF

 18 / ÉTAT CIVIL, DIVERS

 19 / FONS PRATIQUE

 20 / AGENDA



DE NOS MURS

« Ceci est à moi ». Cette retentissante prise de parole du personnage imaginé par Jean-Jacques Rousseau résonne dans nos esprits et dans tout l'espace public depuis le dix-huitième siècle. Tout propriétaire a le droit de clore (on dit plus communément clôturer) son terrain, ce droit est incontestable et imprescriptible. Une clôture concrétise souvent le rêve de toute une vie.

Le droit de se clore s'accompagne de devoirs très codifiés. La nature, l'aspect de toute clôture, sont soumis à des règles d'urbanisme. Il faudrait donc que les propriétaires des tristes murs en parpaings laissés à l'état brut lisent, sur le site de la mairie de Fons, particulièrement l'article UA11-aspect extérieur des constructions, sur la couleur et les matériaux.

La règle est ainsi énoncée : les parpaings doivent être enduits, les murs bahuts devront obligatoirement être enduits sur les deux faces d'une couleur s'apparentant à la tonalité du sol et des constructions existantes.

Un horrible mur en béton route d'Alès, à l'entrée de Nîmes, surnommé « le mur de la honte » par les associations de quartier et d'autres associations nîmoises, a fait scandale dans les années 2010. C'est aussi chez nous que l'on peut, hélas, se lamenter devant les clôtures en parpaings non enduits qui jalonnent nos itinéraires de promeneurs. Que les autorités exercent leur pouvoir en la matière et que les propriétaires qui prennent bien soin d'enduire leurs clôtures mais du seul côté intérieur, car c'est plus joli, respectent l'article R111-27 du Code de la construction et de l'habitation, c'est ce que nous appelons de nos vœux.

L'association « Fons cœur de village ».



5ÈME FESTIVAL DE PHOTOS



5ème Festival de photos de Fons Outre Gardon 2024

La commune de Fons organise son expo photo réservée aux AMATEURS et ayant pour thème « Insolite » dans le cadre du 5ème Festival de la photo du 01 mai au 31 mai 2024.

Les photos retenues seront exposées sur les murs de la commune en grand format.

Un prix du public de 150€ sera décerné.

Date limite d'envoi des candidatures : 03 mars 2024



FAIRE PARAÎTRE VOS ARTICLES

Si vous souhaitez faire part d'une manifestation ou partager une information dans le Fontsenade,

vous pouvez rédiger et adresser un article à l'équipe en charge du fontsenade avant le 11 décembre pour une parution début janvier.

N'oubliez pas d'y joindre une photo (2 Mo minimum)

fontsenade@mairiedefons.fr

ATTENTION TOUS NE POURRONT PAS ETRE PUBLIÉS

LE MOT DU MAIRE



Après un bel été, où les soirées en famille ou entre amis qui s'éternisent autour d'un barbecue, les grains de sable entre les orteils, nos fêtes incontournables qui sont des moments de rencontres et de convivialité, le mois de septembre est synonyme de rentrée. Nous avons repris notre Quotidien.

Pour la municipalité, trois sujets importants pour cette fin d'année.

Le premier sujet sera la gestion des écoles par les syndicats. Vous savez que notre compétence scolaire est déléguée au SIEM (syndicat Ecole Maternelle = composé de Fons – St Mamert – St Bauzely – Parignargues - Gajan) et au SIRS (Syndicat Ecole Primaire = composé de Fons –St Bauzely –Gajan). Si tout se déroule comme prévu, Parignargues et St Mamert sortiront du SIEM au 31/12/2023. Le SIEM continuera de fonctionner à trois communes pendant le premier semestre 2024, le temps de construire la fusion de SIEM/SIRS qui devrait voir le jour pour l'été 2024, facilitant la vie des enfants et des parents. Bien entendu, il faudra que chaque commune délibère dans son conseil municipal ainsi qu'au conseil communautaire de la Communauté des Communes du pays de Sommières dont Parignargues fait partie.

Le deuxième sujet qui vous préoccupe est le plan de circulation communal. Nous avons fait plusieurs réunions publiques expliquant le projet. Nous rencontrons le bureau d'études ce mois-ci et la première tranche devrait commencer au mois de novembre. Elle concerne les travaux près de la cave, sécurisant les arrêts de bus pour les enfants, la circulation et les travaux de l'avenue de la gare.

Le troisième sujet concerne le « projet éolien » de Moulézan. Ce projet est la construction de cinq éoliennes dont l'implantation est au cœur du massif boisé au lieu-dit « Puech Peyron ». Nous avons voté un vœu CONTRE ce projet et nous avons mis à disposition une pétition numérique et papier. Cette dernière est disponible en mairie mais aussi dans notre boulangerie et épicerie. La procédure étant engagée au stade de l'enquête publique, nous devons délibérer à nouveau. Cette enquête a démarré le 26 septembre 2023 et se terminera le 27 octobre 2023. Les raisons du vote CONTRE s'expliquent par plusieurs points. Le premier est le risque d'incendie et remet en cause l'action aérienne pour lutter contre les incendies. Le deuxième est l'Impact très important sur la biodiversité, de nombreuses espèces sont recensées dans l'étude d'impact. Le troisième est le risque de pollution du bois des Lens qui constitue un massif karstique et qui est le territoire d'alimentation de plusieurs captages d'eau potable (8.000 personnes alimentées). Le quatrième est le risque d'atteinte à des vestiges archéologiques révélant l'occupation humaine depuis le néolithique.

Nous allons inaugurer notre Espace intergénérationnel samedi 18 novembre à 11h30. Ce lieu de vie que les enfants, parents et grands-parents se sont approprié à peine terminé pour le grand bonheur de tous. Prenez soin de vous et soyons tous fiers de notre village !!!

Maryse GIANNACCINI.

CONSULTER LES ARCHIVES DU FONTSENADE

Scanner le QRcode et Retrouvez les archives du Fontsenade



RENTÉE SCOLAIRE 2023/2024

C'est une petite foule fébrile qui s'installe peu à peu devant l'école primaire de Fons le lundi 4 septembre. Après deux mois d'interruption pour cause de vacances, l'école rouvre ses portes, ENFIN diront certains !

La rentrée des classes est un jour spécial pour tous, enseignants, élèves et parents. Anxiété mêlée de joie pour les uns, sentiments d'effervescence pour les autres, mais c'est avec bienveillance et assurance que chacun a été accueilli par l'ensemble des enseignantes et le personnel périscolaire de l'école primaire.

Madame la maire, lors d'une courte allocution souhaite à son tour une bonne rentrée aux élèves et la bienvenue aux familles, rappelant brièvement les missions de l'enseignement, en collaboration avec les parents afin que l'harmonie opère pour chacun.



« L'éducation, c'est la famille qui la donne, l'instruction c'est l'état qui la doit »
Victor Hugo.

La rentrée des élèves de maternelle s'est effectuée en deux temps, permettant ainsi une prise en charge plus individuelle pour les petites sections par les enseignantes et les Atsem, sans oublier la présence rassurante de l'APE proposant boissons et viennoiseries. Quel réconfort pour les parents dont c'est la première rentrée !

L'école maternelle de Fons a bénéficié de l'ouverture d'une quatrième classe, proposant ainsi l'accueil d'élèves de la petite à la grande section maternelle. Soit un effectif de 101 élèves.

Classe 1 : 26 élèves MS - Classe 2 : 23 élèves GS - Classe 3: 26 élèves (14 PS, 12 MS) - Classe 4: 26 élèves (14 PS, 12 MS)

Cette première rentrée avec quatre classes est l'occasion de saluer le travail et les efforts de tous les protagonistes qui ont permis ce changement de cap.
"Un enfant, un professeur, un livre, un crayon peuvent changer le monde" M.Y

Belle année scolaire à tous.

LA CAVE DE FONTS A OUVERT SES PORTES AUX ÉLÈVES DU RPI

Un grand merci à Saïd, maître de chai, qui a accueilli les élèves du RPI le temps d'une visite au cœur de la cave coopérative de Fons. Une sortie scolaire qui permet de découvrir le patrimoine à travers le fonctionnement d'une cave et le processus de transformation du raisin.



TANGO, RENTRÉE 2023 ET LES NOUVEAUTÉS !



ALLOBUS est une nouvelle manière de se déplacer en toute liberté d'une commune à une autre ou dans l'intégralité d'un secteur défini.

Pour cette rentrée 2023, un nouveau secteur ALLOBUS, LEINS GARDONNENQUE est à votre disposition.

Comment ça marche ?

ALLOBUS est un service de transports en commun à la demande à destination de certains secteurs de Nîmes Métropole.

ALLOBUS fonctionne toute l'année du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h.

Attention - Ce n'est pas un service taxi, vous ne pouvez pas utiliser ce mode de transport en dehors des heures définies ci-dessus et des secteurs concernés.

Qui peut en bénéficier ?

Tout le monde peut utiliser les services ALLOBUS avec un abonnement ou un titre occasionnel. Possibilité de vente à bord.

Comment réserver ?

En ligne sur tangobus.fr

Via l'application mobile **MyMabi**

24/24
7/7



jusqu'à
2h
avant
votre
départ

Par le téléphone au **0 970 818 638**

de 7h à 18h non stop. Fermé le samedi.

Réservation au moins 2h avant votre départ.

Vous pouvez réserver plusieurs courses à la fois, sur plusieurs jours.

Une fois votre réservation effectuée, vous recevrez une confirmation vous indiquant le créneau de prise en charge.

Vous recevrez également 1h avant votre déplacement, un sms pour vous signifier l'horaire exact de l'arrivée du conducteur. (entre -10 et +10 mn de l'horaire demandé).

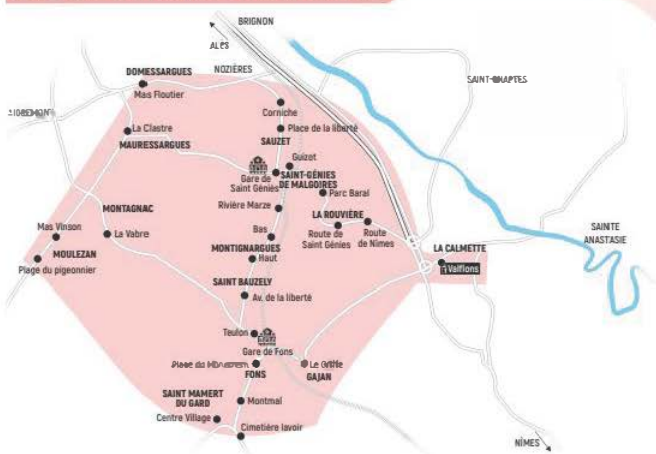
Attention - Pour toutes les courses avant 10h, vous devrez réserver la veille avant 17h30. Pour vos courses le lundi avant 10h et le samedi, la réservation s'effectue le vendredi précédent avant 17h30.

Comment vais-je payer ?

Votre déplacement s'effectue avec tous les titres de transports TANGO

Attention, sans titre de transport valide, le conducteur vous refusera l'accès à bord.

Cartographie de la zone allobus Leins Gardonnenque



Comment annuler ma réservation ?

De façon très simple ! C'est-à-dire de la même manière que votre réservation, depuis le site internet, l'application mobile ou par téléphone.

Vous pouvez annuler votre déplacement, 2h au moins avant votre départ, cela permet de ne pas faire déplacer inutilement nos services.

Attention - en raison d'annulations répétitives, nos services peuvent bloquer vos prochaines réservations à ALLOBUS

Comment se déplacer ?

Présentez-vous 5 mn avant votre RDV à l'arrêt demandé.

Lorsque le véhicule arrive (minibus ou taxi) donner votre nom au conducteur pour qu'il puisse valider votre réservation.

Attention, les voyageurs ne peuvent monter et descendre qu'aux arrêts matérialisés pour ce type de service (information signifiée aux points d'arrêt - poteau, abribus etc.)

Attention : Nous vous informons que le conducteur ne pourra pas vous attendre.

Informations Tango Bus Collège : NÎMES METROPOLE met en place plusieurs changements.

L'ajout d'une rotation à 9h30, à 11h30 le mercredi, mais aussi une rotation à 15h certains jours pour désengorger les liaisons habituelles de 16h et 17h.

De nouveaux horaires ont été mis en place sur les lignes 802-1 et 62.

- entrée de 9h30, tous les jours (sauf le mercredi)
- sortie de 11h30 le mercredi uniquement
- sortie de 15h00, tous les jours (sauf le lundi et le mercredi)

Ces nouveaux horaires viennent compléter ceux qui existaient jusqu'alors, à savoir :

- entrées de 8h30 du lundi au vendredi, sortie du mercredi 12h30 et sorties du soir à 16h00 et 17h00.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Dépose	à 8h15	à 8h15	à 8h15	à 8h15	à 8h15
	à 9h15	à 9h15		à 9h15	à 9h15
Départ			à 11h30		
			à 12h30		
		à 15h		à 15h	à 15h
	à 16h			à 16h	à 16h
			à 17h	à 17h	

Télécharger les guides sur le site Internet – tangobus.fr

Les équipes du réseau TANGO restent à votre écoute pour tous renseignements complémentaires au **09 70 81 86 38**.

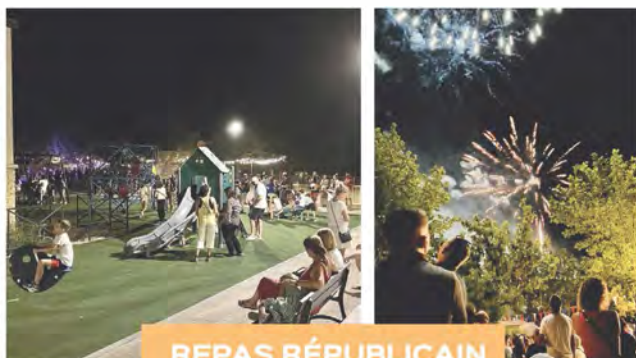
La tarification du réseau TANGO est inchangée pour cette rentrée 2023. L'abonnement pour les moins de 18 ans et les lycéens de 18 à 21 ans est toujours à 70 € par an pour des trajets illimités et à 45 € pour un aller/retour par jour.



UN ÉTÉ BIEN ANIMÉ



MARCHÉ LOCAL



REPAS RÉPUBLICAIN
DU 13 JUILLET



MÉDIATHÈQUE :
ATELIERS & LECTURES



NUIT DES
ÉTOILES



FÊTE VOTIVE
PAR LE COMITÉ DES FÊTES



CÉDRIC PAMART INSTALLE « INOV'ELEC30 » À FONTS



C'est au Lotissement de l'Oliveraie que vous trouverez Cédric PAMART. Il a élu domicile à Fons avec sa famille en 2022 et a déménagé son entreprise d'électricité générale à Fons.

Aux origines guyanaises et normandes, c'est à Paris que Cédric a vu le jour il y a 39 ans. Après un CAP BEP installation et équipement électrique et un BAC PRO électrotechnique, il débute sa vie professionnelle dans diverses industries en commençant par la fabrication d'armoires électriques.

Ayant déjà une petite attirance pour le sud de la France, à 16 ans, il y rejoint sa sœur. Il occupera son été sur les plages en tant que plagiste le jour et agent de sécurité la nuit. Malgré les bons souvenirs, il regagne la capitale et poursuit sa vie professionnelle.

Il enchaîne les expériences professionnelles et c'est avec passion qu'il parle des différentes entreprises et missions qui lui ont été confiées : Pose de dalles marines, câblage de tram, de lignes ferroviaires, installations électriques pour maison, technicien de maintenance...

Mais ce qui l'anime vraiment c'est le dépannage électrique. Cette contrariété électrique qui le met au défi de la faire disparaître ... rien de tel que de trouver un problème et de le résoudre.

La vie parisienne devenant pesante, il décide en 2019 de changer d'air et de descendre dans le sud. Tout s'enchaîne : démission, recherche de logement à distance, déménagement et recherche d'emploi. Un mois après de nouveaux employeurs lui faisaient confiance et toute la famille était réunie à Saint Génies.

Cette nouvelle vie ne pouvait être parfaite sans un chez soi bien douillet. Et c'est à Fons que leur choix s'est porté. Un joli terrain pour construire une maison dans un joli village. Oui mais voilà, pas si simple lorsque la COVID arrive, sauf quand on est d'un naturel optimiste et toujours en recherche de solution. Inutile de préciser que Cédric à fait lui-même son installation électrique ! C'est en juillet 2022 qu'il devient fonsois ainsi que sa femme et ses deux filles.

En parallèle, Cédric a des envies d'indépendance professionnelle. Il crée sa microentreprise : « Inov'elec30 » à Saint Génies dans un premier temps pour ensuite déménager à Fons en 2023.

Le travail n'est bien entendu pas sa seule activité. Sportif de nature il a pratiqué le handball, le foot, la boxe anglaise, le rugby, l'escalade et depuis quelque temps il pratique le KravMaga. Depuis son installation, le courant passe avec les fonsois de son voisinage. Sa famille et lui découvrent la région en balade ou à vélo. Et on les retrouve aux manifestations organisées dans le village.

Bienvenu à Cédric et sa famille

INOV'ELEC 30



Électricité générale

Inovelec30@gmail.com

06 84 46 10 42

FONS

Neuf / Rénovation

DOMOTIQUE

VISIOPHONE

MOTORISATION PORTAIL

BORNE DE RECHARGE

DÉPANNAGE

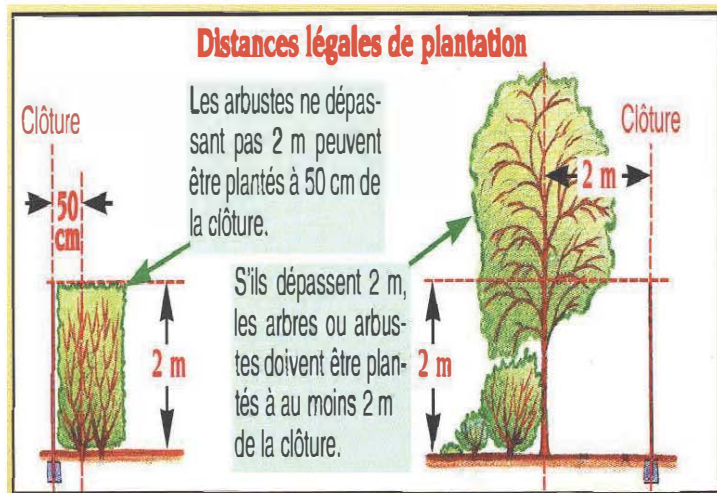
CLIMATISATION

MISE AUX NORMES

OBLIGATION DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil)

les distances à respecter sont les suivantes : pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Responsabilités du propriétaire des végétaux (Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

Entretenir les plantations (Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987) Les travaux d'élagage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux.

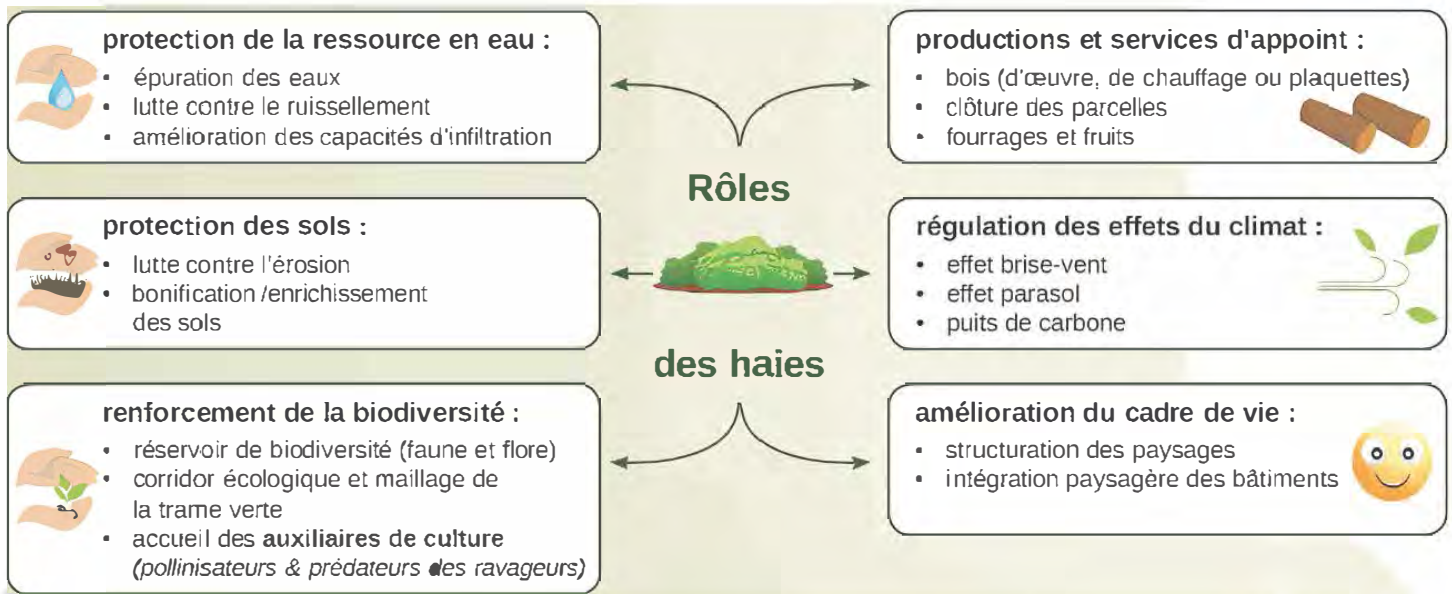
Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale.

Les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.



La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords.

Vos plantations empiètent sur le domaine privé

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même.

Il peut exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Même si cette opération risque de faire mourir l'arbre.

Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain. En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords

Comment se débarrasser de ses déchets verts ?

Bien que cette règle soit souvent méconnue ou volontairement contournée, sachez qu'il est **interdit de brûler vos déchets verts** à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur. Un simple feu de végétaux d'environ 50 kg dégage en effet autant de particules fines qu'un trajet en voiture à essence de 14 000 km. Les risques d'incendie sont par ailleurs évidents, ainsi que les nuisances olfactives pour le voisinage.

Vous avez le choix entre trois solutions :

- **les recycler à domicile** : Ils sont d'une grande utilité au jardin. Vous pouvez en effet les employer pour pailler vos plantations, au potager, au verger ou au pied de vos plantes d'ornement. Il protégera les racines de la sécheresse, nourrira les végétaux en se décomposant, et évitera la repousse des « mauvaises herbes ». Il est par ailleurs possible d'intégrer tout simplement vos déchets verts dans votre compost

- **les apporter à la déchetterie** : si vous préférez évacuer vos déchets, vous pouvez les apporter dans une déchetterie qui accepte les déchets verts.

ACTIVITÉS SPORTIVES & ASSOCIATIVES DE LA RENTRÉE

L'association Temps Libre vous propose :

papot'âges



Lieu d'Accueil Enfants Parents

Les Mercredis de 9h à 12h
dans les écoles maternelles

semaines paires

semaines impaires

Fons

St Mamert

ASSOCIATION TEMPS LIBRE

2 avenue de la gare, 30190 St Geniès de Malgoirès

04.66.63.14.36 / 07.83.53.00.02

killane.grenier@temps-libre.org

L'association La Baie Relaxante. De 0 à 99 ans

Notre vocation? Votre bien être.

Une équipe de professionnels à votre écoute (psychologue, psychomotricienne, coach de vie et hypnothérapeute) + des activités pour tous :

- Du sport : danse, multi-sport, baby gym
- De la musique : piano-guitare.
- De l'art : Dessin - aquarelle, peinture, théâtre, philo
- Des ateliers Snoezelen et de l'éveil bébé..

Et on a même pensé aux parents : développement personnel adulte, cercle de femmes, ateliers Barkley, hypnose, massages....

Contactez-nous :
Facebook et Instagram: La baie relaxante
Tél : 06.95.20.08.54
Mail : labaierelax@hotmail.com



Association « les petites mains »

Travaux de couture

Tous les lundis de 14h00 à 17h30

à la Maison des Associations
au 93 avenue de la Cabasse,

30730 Fons

Nadine PONS - Présidente



Association « les Bouildous »

Club des aînés organisant des voyages, des repas, loto, concours de belote

Mardi - jeudi : de 14h à 18h

Mercredis : de 14h-18h concours de belote

À la maison des associations

Au 93 avenue de la Cabasse

30730 Fons - tel : 04.66.63.03.62

Yvo CHARINET - Président


YOGA EMILY

YOGA
LUNDI

10H30 Studio Danse Forme
La Calmette

14H30 Yoga Nature St
Mamert du Gard

19H00 Salle de Danse Mairie de
la Calmette

MARDI

10H00 Mairie de Fons

19H30 Mas de la Barberie
Nîmes

Séances d'1h15

Accueil Perfectionnement, dégustation Organoleptique et
Sensorielle le week-end suivant calendrier

yogaemilynature@gmail.com
06.85.68.04.21


Sandra
ASSOCIATION MOV'NGO

À PARTIR DU 11 SEPTEMBRE 2023
À FONTS-OUTRE-GARDON
au foyer communal
mardi / mercredi / jeudi
1 cours d'essai gratuit

POUND / TABATA RENFO
(Mardi - 19h - **À FONTS**)

PILÂTES / PILÂTES Matériel
(Mercredi - 18h - **À FONTS**)

ZUMBA « STRONGER TOGETHER »
(Mercredi - 19h - FONTS)

HIIT / CARDIO TRAINING / STRONG
(Jeudi - 19h - **À FONTS**)

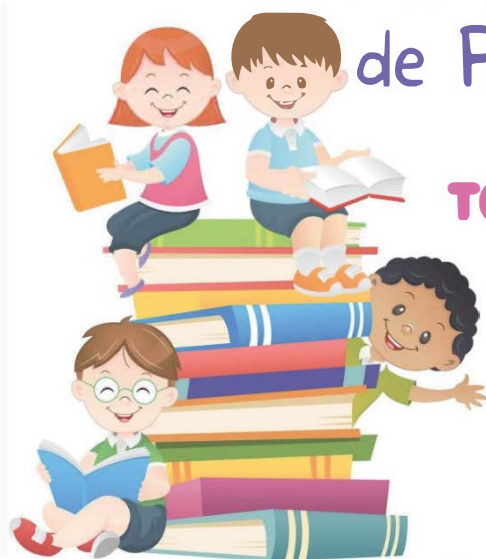

COACH
Diplômée d'état
formation Yoga
Sophrologie

NEW **DÉS SEPTEMBRE**

Informations et Inscriptions
movngo@orange.fr - 06.88.16.97.54  

Temps lecture à la médiathèque de FONTS



TOUS LES MERCREDIS

Leona se fera
un plaisir de lire
des histoires
adaptées aux
enfants

- 10h à 10h45 enfants de 0 à 3 ans
- 10h45 à 11h30 enfants de 3 à 6 ans

Renseignements à la médiathèque
75 rue de la Garenne - FONTS
mediatheque@mairiedefons.fr
09.67.28.28.12.

APE DE LA MATERNELLE, C'EST PARTI POUR DE NOUVELLES AVENTURES !

L'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école maternelle a repris ses fonctions depuis quelques semaines.

Après un bilan positif pour l'année 2022 et de beaux projets qui ont vus le jour, l'équipe est repartie pour de nouvelles aventures.

Un café de rentrée a été offert aux parents et enfants de l'école maternelle le lundi 4 septembre. L'occasion de se retrouver, discuter et grignoter une petite viennoiserie en attendant l'ouverture des portes de l'école.



Lors de la première réunion un nouveau bureau, motivé et dynamique a été élu. Mais l'APE ce n'est pas que le bureau ! Tous les parents d'élèves peuvent bénévolement participer ponctuellement ou régulièrement. N'hésitez pas à rejoindre le groupe Whatsapp afin d'échanger et aller sur la page Facebook. Nous vous informerons très rapidement des projets qui attendent nos petits loups...

 Facebook :
APE Maternelle Fons



Mais à quoi ça sert l'APE ?

- 8 projets
- 450 € de subvention pour l'école pour acheter du matériel pédagogique
- Des cadeaux et goûters offerts à différents moments festifs (Noël, Pâques, Carnaval)
- Une sortie scolaire au Vieux Mas de Beaucaire intégralement financée
- Un spectacle de Noël joué par les parents
- Une kermesse pour clôturer l'année avec des jeux pour les enfants.

Nous avons beaucoup de belles idées pour cette nouvelle année, alors rejoignez-nous, votre aide nous est précieuse !

APE DU RPI ÉLÉMENTAIRE : IL ÉTAIT UNE FOIS L'APE ...

mais pas n'importe laquelle non!

L'APE fons gajan St Bauzely avec à sa tête, une folle équipe pleine d'idées créatives pour divertir et régaler les enfants. Mais aussi pleine de projets ambitieux pour récolter des fonds et ainsi soutenir les projets éducatifs et culturels des trois écoles.

L'année 2022-2023 a été rythmée par les rires, les discussions, les journées déguisées, les réunions tardives, les rencontres, les sourires, les soirées en musique et bien d'autres moments de partage.

En effet l'APE a multiplié les événements et elle a su ravir les enfants et réunir les parents.

Et bien j'espère que vous êtes prêt à revivre une année de folie car l'APE est plus en forme que jamais. Le nouveau bureau a été élu et vous attend nombreux sur tous ses événements !



Cette année encore promet d'être riche en émotions et nous vous réservons quelques petites surprises (enfin surtout à vos enfants, chut ! Vous en saurez très prochainement un peu plus).

Et nous débutons l'année par une petite nouveauté : un bal d'Halloween qui aura lieu à Saint Bauzély le vendredi 20 octobre de 19h à 22h30. Alors petits et grands, enfilez vos déguisements les plus effrayants et venez danser et fêter le début des vacances avec nous ! Il y aura une buvette et une petite restauration sur place. Un concours de déguisements sera également organisé.

Vous en voulez encore plus ?! Suivez nous sur notre page Facebook et soyez informés des prochains événements.

Et si vous êtes parents, que vous avez un peu de temps libre, n'hésitez pas à venir nous aider même quelques heures, votre aide nous est précieuse.

À très bientôt

l'équipe de l'APE



LE CLUB DES « LES PETITES MAINS DE FONTS »

Pour notre sortie le 10 juin nous avons visité « La Maison du Boutis » à Calvisson.

La broderie au boutis est une technique de mise en bosse de deux étoffes superposées et cousues ensemble en suivant le contour des motifs dessinés. Comment reconnaître un vrai boutis ? Le boutis se reconnaît par sa transparence, appliqué contre une vitre la lumière filtre le long des coutures.

Les motifs de cette broderie rehaussaient les événements essentiels de la vie : naissance, mariage . Grenades, raisins, vases, fleurs, épis de blé ... sont souvent des symboles présents sur ces broderies, ils représentent en outre, l'abondance, la fécondité, l'amour, les peines ...

En visitant ce Musée nous avons découvert la reproduction du plus ancien boutis connu «le Tristan Quilt» exposé au Musée Victoria et Albert à Londres. C'est une vaste tenture d'apparat qui illustre le combat victorieux de Tristan, commandé par un noble florentin GUICCIARDIN et réalisé dans un atelier sicilien. La copie de cette œuvre a été réalisée par «l'Association les Cordelles-boutis en Vaunage», elle a été exposée à Londres (à côté de la vraie) puis à Florence, Osaka et d'autres pays.



Dans ce Musée créé en 2000, vous découvrirez des trésors en boutis et aussi en piqué marseillais, qui lui est une technique de matelassage de cotonnades colorées appelées «Indiennes». Ces couvertures et autres réalisations faisaient parties des trousseaux de nos aïeules provençales et languedociennes. Une des pièces maîtresse possédait une tenture de Marie-Antoinette, reine de France, datant du 18ème siècle.

Nous remercions l'accueil de Madame Francine NICOLLE qui nous a commenté l'histoire mais aussi les techniques afférant à cet art. Nous vous conseillons ce Musée « La Maison du Boutis » 9 place Général de Gaulle. Notre Association a repris ses fonctions le lundi 04 septembre.

Pour nous contacter Mme. Nadine PONS - Fons.

RECYCLAGE ECO

RECYCLAGE ÉCO

GUILLAUME DE ZAYAS



Discrétion, rigueur, qualité

- . DÉBARRAS PARTICULIERS/PRO
- . SUCCESSIONS
- . DIOGÈNE
- . ENCOMBRANTS
- . GESTION DÉCHETS

07 68 76 41 59
recyclage-eco@tuta.io

Services pour le débarras de maison, caves, greniers, appartements. Pour tous les déchets non-dangereux, proposition de solution pour les déchets dangereux. Un devis est systématiquement réalisé avant travaux en fonction du volume, du type et de l'accès. Les éléments en bon état sont redistribués à des associations, recyclerie ou mandataire judiciaire.



TEMPS CONVIVIAL POUR L'ÉQUIPE DU FONSTRAIL



Ce vendredi 15 Septembre 2023, s'est déroulée la remise des tee-shirts officiels du DUO nocturne des Leins 2023, aux bénévoles de l'édition.

Cette soirée conviviale a eu lieu dans la maison des associations. Ce fût l'occasion de se rassembler de nouveau et montrer l'attachement que nous portons à cet événement sportif qui, chaque année, prends de plus en plus d'importance au cœur de notre cher village.

Les sourires et les rigolades résonnent encore dans nos têtes, le plaisir de se retrouver tous, après ces quelques semaines de vacances d'été, n'était pas

feint ! Nous avons pu nous remémorer quelques bons souvenirs de ce 17 Mai 2023, et échanger sur nos différentes anecdotes, autour d'un apéritif dînatoire. TCHIN !

Cela tenait à cœur à toute l'équipe du FONSTRAILS, de réaliser cette rencontre, afin de montrer leur reconnaissance à tous les bénévoles, sans qui nous ne pouvons organiser un tel événement.

Tout le monde est partant pour la prochaine édition du 17 Mai 2024, ce qui booste notre motivation, si besoin était !

Je profite de ces quelques lignes afin de vous inviter tous, si vous en ressentez le désir, à nous rejoindre au sein d'une TEAM de bénévoles sur-motivés, n'hésitez pas à venir à notre rencontre, vous serez toujours les bienvenus ! Notre contact : organisation@fonstrails.fr

Lajugie bruno, président de Fonstrails

CYCLISME, COMMENT ROULER EN SÉCURITÉ ?

Ami(e)s cyclistes, nombre d'entre vous oublient de mettre le casque ! C'est un accessoire aussi indispensable que les freins ; dès le départ et peu importe le trajet.

Un adepte du VTT qui laisse son casque au guidon, attendant d'arriver sur une zone qu'il estime dangereuse pour le mettre, commet une erreur qui peut lui être fatale.

Nous savons que la voiture est le plus grand danger du cycliste, et la faute d'inattention la seconde. N'attendons pas que la loi nous y oblige, elle existe aujourd'hui pour les enfants. Mais vous, parents, ne devez-vous pas montrer l'exemple ? Il existe toutes sortes de modèles, que ce soit en magasin ou sur internet, il y a forcément un casque qui vous correspondra.

Autre préoccupation pour un cycliste, c'est de voir, ou plutôt de ne pas voir les cyclistes dépourvus de moyen lumineux pour se signaler. Beaucoup trop avec des tenues sombres, sans feux arrières. Et quand ce n'est pas au point du jour ou à la tombée de la nuit ; là c'est de l'inconscience.

Service-Public.fr TRANSPORTS	
ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES	
À vélo	
Bicyclette et Vélo	
Équipements obligatoires	Sanctions en cas d'absence
	Amende
Casque (enfant jusqu'à douze ans)	Jusqu'à 750 €
Gilet de haute visibilité (hors agglomération : la nuit ou en cas de luminosité insuffisante)	Jusqu'à 150 €
Sonnette en bon état	Jusqu'à 38 €
Éclairage fonctionnel	Jusqu'à 38 €



Nous sommes en danger en cette période d'automne, au lever du jour et au coucher du soleil, le soleil rasant éblouit les automobilistes et peut les empêcher de nous distinguer.

Bravo à ceux qui portent des gilets réfléchissants, ils ont compris, et se protègent.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 29 JUIN 2023

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET DES ACTIONS DU MAIRE

• Les travaux de l'espace intergénérationnel ont pris beaucoup de retard. Il a fallu faire l'avance des travaux. Une ligne de trésorerie a été contracté auprès du Crédit Agricole. Dès que les travaux seront terminés, les subventions seront versées et rembourserons la ligne de trésorerie.

• Modification des tarifs de la régie de recettes « Manifestations festives, culturelles et sportives ». Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse (mouvements argiles) : acceptée par le ministre de la transition écologique.

• Convention avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) relative à la vérification des conditions du regroupement familial : conventionnement pour la réalisation des enquêtes de logement et de ressources (niveau II). C'est un service gratuit. Nous avons été sollicités pour un regroupement familial.

• Nous avons posé notre candidature à l'appel à projet « titres sécurisés » pour traiter les cartes d'identité et passeport : accepté par la Préfecture. C'est un service qui se fera sur rendez-vous.

• Les logements « Les Romanières » seront livrés en novembre. (Commission d'attributions le 5 septembre).

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024

Le législateur a prévu le passage obligatoire à la nomenclature comptable M57 elle remplacera la M14 au 1er janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal vote la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1er janvier 2024.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENTS DE CRÉDITS

Est approuvée à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget communal ci-dessous détaillée :

Chapitre	Investissement	
	Dépenses	
21	2111 Terrains nus	-50 000,00 €
33	2313 Constructions	50 000,00 €
	Total	50 000,00 €

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « ÉCOLES NUMÉRIQUES »

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le parc informatique de l'école maternelle de la Commune. Le prix de ces équipements s'élève à 2 203,65 euros HT. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser

Madame le Maire à solliciter cette subvention à hauteur de 50% du montant HT.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « CŒUR DE VILLE »

Le local de l'ancienne poste est un bien communal qui nécessitait des travaux d'aménagement en vue d'accueillir une activité commerciale, artisanale ou une profession libérale pour un montant prévisionnel total de 14 964,39€HT.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à solliciter cette subvention à hauteur de 50% du montant HT.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE FONTS ET L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS (ANTS)

Approuvée à l'unanimité, elle définit les modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et signature fournies par l'ANTS à la Commune de Fons.

CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN COMMUN DES AGENTS ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

La police municipale de Fons est un service mutualisé avec le service de la police municipale de St Génies-de-Malgoirès. La convention est approuvée à l'unanimité.

AVENANT À LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA POSTE RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE DE FONTS

La Poste a mis à disposition en libre-service dans le local recevant le public de l'agence postale un ilot numérique composé d'un ordinateur (PC) connecté à Internet et à une imprimante multifonctions. La convention initialement conclue entre La Poste et la Commune de Fons doit être modifiée. (approuvé à l'unanimité).

INSTAURATION D'UNE AUTORISATION PRÉALABLE AUX TRAVAUX CONDUISANT À LA CRÉATION DE PLUSIEURS LOCAUX À USAGE D'HABITATION DANS UN IMMEUBLE EXISTANT – PERMIS DE DIVISER

Dans le cadre de sa politique en faveur d'un habitat sain, la Commune de Fons souhaite renforcer ses moyens d'action préventive et instaurer une autorisation préalable à la division de logements sur un périmètre défini sur son territoire, dans les zones urbaines ou à urbaniser UA et UD du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de prévenir et de sanctionner la mise sur le marché de logements ne répondant pas aux exigences minimales d'habitabilité et de sécurité, dans un objectif de protection des futurs occupants.

Tous travaux conduisant à la création de plusieurs

locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant sont donc subordonnés à la délivrance d'une autorisation préalable à la division par le maire de la commune sous un délai de quinze jours.

Le non-respect de ses obligations par le propriétaire le rend passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 euros.

Est approuvée à l'unanimité l'instauration d'un régime d'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, à l'intérieur du périmètre des zones UA et UD du Plan Local d'Urbanisme.

Le régime d'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, ou « permis de diviser », entre en vigueur au 1er août 2023.

ACQUISITION D'UN TERRAIN PARCELLE A0253

Est décidée à l'unanimité l'acquisition du bien situé lieu-dit La Devèze à Fons, cadastrée A0253, et d'une superficie de 1780 m², pour un montant de 47 000€

RUE DE CAMBIS TR2 – RENFORCEMENT BASSE TENSION ISSU DU POSTE ALLIER (22-REN-28)

Est approuvé à l'unanimité le projet dont le montant s'élève à 77 176,90€HT soit 92 612,28€TTC, est demandée son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

RUE DE CAMBIS TR2 – DISSIMULATION DU TÉLÉCOM (22-TEL-34)

Est approuvé à l'unanimité le projet dont le montant s'élève à 28 122,50€ HT soit 33 750€ TTC, et deman-

dée son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

RUE DE CAMBIS TR2 – DISSIMULATION DE L'ÉC- LAIRAGE PUBLIC (22-EPC-26)

Est approuvé à l'unanimité le projet dont le montant s'élève à 18 267,10€HT soit 21 920,52€ TTC, et demandée son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÈRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

Chaque collectivité territoriale concernée nomme son référent déontologue par l'adoption d'une délibération spécifique. Est désignée, à l'unanimité, Madame Marie SIMON-PEREZ, avocate honoraire, ancienne membre du Conseil de l'Ordre.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Au regard des dossiers de demande réceptionnées en Mairie, sont accordées à l'unanimité les subventions suivantes aux associations :

Subventions 2023	
Bénéficiaire	Montant
Comités des Fêtes	3 000,00 €
Les Boulidous	400,00 €
Les Petites Mains	400,00 €
Les Amis du Grand Padès	400,00 €
Les Amis de Saturnin Garimond	400,00 €
Mam'en Douceur	400,00 €
Coeur de Village	400,00 €
Fons Trails	2 400,00 €
TOTAL	7 800,00 €

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Afin de réaliser des économies d'énergie et de protéger la nature, depuis le 18 septembre, l'éclairage public est éteint sur les sites énergivores de 23H00 à 6h00.

Le réseau d'éclairage est constitué de 9 postes spécifiques de commande. Chaque poste commande l'éclairage d'une ou plusieurs rues. Il n'est pas possible de cibler seulement certaines rues du fait de sa constitution.

Dans un premier temps, le centre du village(*) ne sera pas impacté par cette extinction.

(*) rue antonin, chemin du puits de la rue, rue des métiers, place Alphonse Daudet, Mairie, rue de la Condamine, Place Saturnin Garimond, rue mistral, avenue de la mazade (côté commerces), rue de Cambis.

FÊTES DE FAMILLES, MANIFESTATIONS ...



Pensez à réserver le petit et/ou le grand foyer de Fons.
Capacité 50 personnes assises pour le petit foyer et pour le grand foyer 220 personnes assises ou 269 personnes debout)
Renseignements et réservations à la mairie de Fons.



TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS !



Sloanne, Cataleya MAROUS

Fille de Sébastien MAROUS et de Séverine TOUSSAY est née le 30 juin 2023

TOUTES NOS CONDOLÉANCES ET SOUTIEN AUX FAMILLES ET LEURS PROCHES

Louis-Guy, Jean, RICHARD, décédé le 13 juin 2023 à l'âge de 74 ans

IDÉE DE LECTURE

AGNÈS LEDIG

PARS AVEC LUI

écrit par Agnès LEDIG

Pars
avec lui



Ils s'appellent Roméo et Juliette. Comme s'ils étaient prédestinés. Mais c'est à eux d'écrire leur histoire, en dépit des accros, des cahots et des heurts. Lui est pompier, un héros du quotidien, solide comme un roc. Mais pas assez pour résister à une chute de huit étages, heureusement amortie par des arbres. Elle est infirmière.

C'est un livre qui nous touche et nous prend joliment par les sentiments. On s'attache à ces personnages (sauf un, vous comprendrez pourquoi après l'avoir lu) que la vie n'épargne pas, qui souffrent chacun à leur manière, mais qui s'accrochent... Ce livre, écrit avec beaucoup de sensibilité, est un concentré de courage, d'optimisme et d'espoir.

LA PLUS « GRANDE » LECTRICE !

Petit clin d'œil de la médiathèque à Inaya VENRIES 9 ans, scolarisée à Fons en classe CM1.

Sa passion pour la lecture la conduite à lire plus de 209 livres durant l'année. Surtout, selon ses dires : « les livres bien écrits ».

Félicitations à elle pour ce joli record !!



Si vous avez des BD (adulte et/ou jeune public) qui vous encomrent ... n'hésitez pas à venir les apporter à la médiathèque.

Nous en ferons profiter nos lecteurs toujours en quête de nouveaux ouvrages !

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOLLICITE !



Le local près du stade et le nouvel espace intergénérationnel (jeux d'enfant, stade ...) n'ont pas encore de nom.

Proposez vos idées sur contact@mairiedefons.fr ou à l'accueil de la mairie.

LES SERVICES PUBLICS

POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

MAIRIE / POSTE / ACCUEIL DU PUBLIC

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. contact@mairiedefons.fr

Site. www.mairiedefons.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi :

08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30

Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire - S.I.R.S

Tél. 04 66 74 41 70

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h-12h

Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelles - S.I.E.M

Tél. 04 66 81 10 53

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Mardi : 08h00 - 12h00 / 15h00 - 17h30

Jeudi : 08h00 - 12h00 / 14h30 - 17h00

Vendredi : 08h00 - 12h00

MEDIATHEQUE

Tél. 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 16h00 - 18h30,

Mercredi : 09h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30,

Vendredi : 14h00 - 18h30

SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. contact@leinsgardonnenque.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h

Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

Infirmières Libérales

Karine MONNIER

06 23 11 34 65

Véronique BROSSETTE

06 12 11 16 72

Place du 11 novembre

30730 Fons

Laurence FERRER

06 99 90 41 07

233 Rue de cambis

30730 FONTS

COMMERCES

(LOCAUX COMMERCIAUX)

BAR PMU JEUX TABAC PRESSE - Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Tous les jours dès 6h30

Boulangerie La Fonsoise

Tél. 04 66 81 13 96

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 9h-12h Fermée le jeudi

SALON DE COIFFURE "Métamorphose"

04 66 81 19 62, sur RDV

Horaires d'ouverture :

du Mercredi au Samedi: 9h-18h30 non stop

SALON DE COIFFURE "Beauty and the Barber"

Tél. 07 70 86 07 06

Lundi, Mercredi, Vendredi : 09h00 - 18h30

Mardi : 10h00 - 20h00

Samedi 08h30 - 13h00

ONGLERIE "Ongles d'Or"

Tél. 06 16 19 46 64

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 09h15 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h30

CAVE COOPÉRATIVE DE FONTS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. oree.des.lens@wanadoo.fr

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

RESTAURATION / FOOD-TRUCK

Pizza Boub' Family (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

Rotisserie des Lens (Rôtisserie / Épicerie fine)

Tél. 07 49 58 95 52

Le Garage (Brunchs, burgers, salades et service traiteur)

Tél. 06 13 07 34 60

Retrouvez toutes les coordonnées des autres professions sur le site Internet de la commune dans la rubrique Vie économique et sociale.

DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30

(Horaires identiques été et hiver)

COLLECTE DES ORDURES	
 ORDURES MÉNAGÈRES	 TRI SÉLECTIF
Mardi & Vendredi MATIN	Jeudi MATIN
Jours fériés compris (sauf exceptions)	



Le calendrier de l'Automne

OCTOBRE

VEN. 13

Lecture et dédicace à la médiathèque de Fons avec d'Anni SCAR

SAM. 21

Mon village propre

MAR. 31

Halloween

NOVEMBRE

DIM. 05

Marché local de 9h à 12h30 - Place du 11 Novembre

SAM. 11

Cérémonie de commémoration.

DIM. 26

Marché de Noël

DÉCEMBRE

VEN. 01

Accueil des nouveaux fonsois.

DIM. 04

Marché local de 9h à 12h30 - Place du 11 Novembre

9 → 10

Noël des enfants (de 0 à 5 ans ; de 6 à 10 ans)

VEN. 05

Voeux du Maire.

DIM. 07

Marché local de 9h à 12h30 - Place du 11 Novembre

SAM. 20

Galette des Rois

DIM. 28

Loto du Comité des Fêtes

LECTURE À LA MÉDIATHÈQUE TOUS LES MERCREDIS MATINS
de 10h00 à 11h30 pour les enfants de 3 à 6 ans

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RDV
Les samedis de 10h à 12h

Directeur de la publication : Stéphanie PICARD

Equipe de rédaction : Marie DEBERGUE, Laurence FERRER, Stéphanie PICARD et Guilhem VEZIES

Réalisation & Impression : SARL PLS Publicité. ZAC Carrière Vieille. 30190 Saint Chaptès